

Appel à Manifestation d'Intérêt (ARS ARA) - Actions en santé-environnement à destination des collectivités territoriales

✦ Santé-Environnement

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la santé des citoyens ainsi que des actions en faveur de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation et la promotion de la santé-environnement et pour offrir aux citoyens des environnements favorables à la santé.

Le présent AMI porte, en 2024, sur trois champs de la santé-environnement :

- La thématique des baignades ;
- La thématique du radon dans l'habitat
- L'approche transversale d'éducation et de promotion de la santé-environnement (ESE).

Les projets proposés pourront s'inscrire dans l'un de ces champs et englober une dimension à la fois technique et/ou éducative.

Cet AMI est dans la continuité des précédents portant sur des actions d'éducation et de promotion de la santé, en s'ouvrant sur les baignades et le radon. **Il s'adresse aux collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Informations complémentaires, dates et modalités de candidature sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

🔗 Mise à jour de cette page : 07/05/2024

🏠 **Type d'évènement**
Appel à projets

Date
du mercredi 28 février 2024 - 14:22 à partir de mercredi 28 février 2024 - 14:22 au vendredi 26 avril 2024

👤 **Publics :**
Professionnels
Élus

👤 **Précisions :**
Collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes

🔗 **Lien externe**
[Consulter le cahier des charges de l'AMI](#)

Personne contact
ars-ara-sante-environnement@ars.sante.fr

👤 **Organisateur**

- Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
69003 LYON